

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-172

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2023

Sommaire

Inspection d'académie du Loiret / Secrétariat général

45-2023-06-05-00004 - Arrêté membres sous-commission 2nd-1ère n°1 (2 pages)	Page 3
45-2023-06-05-00005 - Arrêté membres sous-commission 2nd-1ère n°2 (2 pages)	Page 6
45-2023-06-05-00006 - Arrêté membres sous-commission 2nd-1ère n°3 (2 pages)	Page 9
45-2023-06-05-00007 - Arrêté membres sous-commission 2nde - 1ère n°4 (2 pages)	Page 12
45-2023-06-05-00008 - GIEN Arrêté membres commission d'appel 3ème (2 pages)	Page 15
45-2023-06-05-00009 - MONTARGIS Arrêté membres commission d'appel 3ème (2 pages)	Page 18
45-2023-06-05-00010 - ORLEANS BEAUGENCY Arrêté membres commission d'appel 3ème (2 pages)	Page 21
45-2023-06-05-00011 - ORLEANS INGRE PITHIVIERS Arrêté membres commission d'appel 3ème (2 pages)	Page 24
45-2023-06-05-00012 - ORLEANS ST JEAN DE BRAYE Arrêté membres commission d'appel 3ème (2 pages)	Page 27

Inspection d'académie du Loiret

45-2023-06-05-00004

Arrêté membres sous-commission 2nd-1ère n°1

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique et de fin de première générale et technologique est la suivante (Sous-commission N°1) :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. ROGER, Proviseur du lycée Duhamel du Monceau de Pithiviers

Mme COSSU, Proviseure-Adjointe du lycée Benjamin Franklin d'Orléans

M. DUFOUR, Proviseur-adjoint du lycée En Forêt de Montargis

M. HAQUIN, Conseiller Principal d'Education du lycée Jean de la Taille de Pithiviers

M. JAPPE, Psy-En CIO d'Orléans

Mme BOURY, Professeure de langue du lycée Charles Péguy d'Orléans

M. KEMAJOU, Professeur d'économie du lycée Benjamin Franklin d'Orléans

Mme SILVA, Professeure de français du lycée Voltaire d'Orléans

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3) : Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme JAHAN, Assistante sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2023.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 05 juin 2023

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2023-06-05-00005

Arrêté membres sous-commission 2nd-1ère n°2

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique et de fin de première générale et technologique est la suivante (Sous-commission N°2) :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. MONTILLON, Proviseur du lycée Maurice Genevoix d'Ingré

Mme MARTIN, Proviseure-Adjointe du lycée Voltaire d'Orléans

M. DORVAL, Proviseur du lycée hôtelier de l'orléanais d'Olivet

M. VEZIAT Proviseur-Adjoint

Mme BOUTON, Conseillère Principale d'Education du lycée Voltaire d'Orléans

Mme DION, Psy-En du CIO d'Orléans

M. TURKI, Professeur de français du lycée Jacques Monod de St Jean de Braye

M. MARTEAU, Professeure d'histoire-géographie du lycée Pothier

Mme DURUISSEAU, Professeure de sciences physiques du lycée Maurice Genevoix

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3) : Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme CHENNEVEAU, Assistante sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2023.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 05 juin 2023

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2023-06-05-00006

Arrêté membres sous-commission 2nd-1ère n°3

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique et de fin de première générale et technologique est la suivante (Sous-commission N°3) :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme BARON, Proviseure du Lycée Benjamin Franklin d'Orléans

M. LEGUILLON, Proviseur-Adjoint du lycée Jacques Monod de Saint Jean de Braye

Mme BEAUNE-DOUARD, Proviseure du lycée François Villon de Beaugency

Mme MARTIN, Conseillère Principale d'Education du lycée de Bernard Palissy de Gien

Mme MOREL, Directrice des CIO d'Orléans et de Montargis

Mme BERNARD, Professeure de français du lycée Jacques Monod de Saint Jean de Braye

M. CHASSAGNOUX, Professeur d'histoire-géographie du lycée Voltaire d'Orléans

Mme DELAMOTTE, Professeure d'économie du lycée Pothier d'Orléans

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3) : Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE
1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme GUILLE, Assistante sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2023.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 05 juin 2023

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2023-06-05-00007

Arrêté membres sous-commission 2nde - 1ère
n°4

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique et de fin de première générale et technologique est la suivante (Sous-commission N°4) :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. ROUX, Proviseur-Adjoint du Lycée Pothier d'Orléans

Mme SAWIKOWSKI, Proviseure du lycée Château Blanc de Châlette sur Loing

M. CERVERA, Proviseur du lycée Bernard Palissy de Gien

Mme GLENISSON, Conseillère Principale d'Education du lycée de Benjamin Franklin d'Orléans

Mme KERSULEC, Directrice du CIO de GIEN

Mme RODET, Professeure de sciences physiques du lycée Benjamin Franklin d'Orléans

M. BLANC, Professeur d'histoire-géographie du lycée Maurice Genevoix d'Ingré

M. THEBAUT, Professeur de mathématiques du lycée Pothier d'Orléans

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3) : Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme VERDONCK, Assistante sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2023.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 05 juin 2023

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2023-06-05-00008

GIEN Arrêté membres commission d'appel 3ème

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la sous-commission d'appel de fin de troisième du bassin Gien est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. PETIT, Principal du collège Max Jacob de St Jean de la Ruelle

Mme GHADDAB, Principale du collège l'Orbellière d'Olivet

M. POLIDORO, Principal du collège Etienne Dolet d'Orléans

Mme MARECHAL, Conseillère Principale d'Education du collège Jean Rostand d'Orléans

Mme MOREL, Directrice du CIO d'Orléans

Mme ROLLAND, Professeure de français du collège Jacques de Tristan de Cléry Saint André

Mme ROBERT, Professeure de mathématiques du collège Condorcet de Fleury-les-Aubrais

Mme ADAM, Professeure de langue du collège Alain Fournier d'Orléans la Source

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3) : Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme POMMIER, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2023.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 05 juin 2023

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2023-06-05-00009

MONTARGIS Arrêté membres commission
d'appel 3ème

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la sous-commission d'appel de fin de troisième du bassin Montargis est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. LUCCIONI, Principal du collège Val de Loire de St Denis en Val

Mme VARGUES, Principale du collège Jean Rostand d'Orléans

Mme CHAZEAUD, Principale du collège Alfred de Musset de Patay

M. GIRAUDEAU, Conseiller Principal d'Education du collège Montesquieu d'Orléans

Mme KERSULEC, Directrice du CIO de Gien

Mme AHOUARI, Professeure de langue du collège Val de Loire de Saint Denis en Val

M. AMANZOU, Professeur de mathématiques du collège Jean Rostand d'Orléans

Mme DESTOUCHES, Professeur d'histoire-géographie du collège André Chêne de Fleury les Aubrais

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3) : Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE
1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

M. TOMASINI-FRAGMENT, Assistant Social

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2023.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 05 juin 2023

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2023-06-05-00010

ORLEANS BEAUGENCY Arrêté membres
commission d'appel 3ème

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la sous- commission d'appel de fin de troisième du bassin Orléans-Beaugency est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme MARTEAU, Principale du collège Pablo Picasso de Châlette sur Loing

Mme SIMON, Principale-Adjointe du collège Condorcet de Fleury les Aubrais

M. DEHMEJ, Principal du collège Saint Exupéry de Saint Jean de Braye

M. CHINCHILLA, Conseiller Principal d'Education du collège Montabuzard d'Ingré

Mme TATIBOUËT, Psychologue de l'Education nationale

Mme REVERTER, Professeure de français du collège André Malraux de Saint Jean de la Ruelle

Mme BROSSERON, Professeure de langue du collège Alfred de Musset de Patay

Mme BOURDELLE, Professeure de mathématiques du collège Jean Dunois d'Orléans

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3) : Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme GUYOT, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2023.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 05 juin 2023

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2023-06-05-00011

ORLEANS INGRE PITHIVIERS Arrêté membres
commission d'appel 3ème

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la sous-commission d'appel de fin de troisième du bassin Orléans-Ingré-Pithiviers est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme CHASSIGNEUX, Principale du collège Alain Fournier d'Orléans

Mme VENARD, Principale du collège Léon Delagrange de Neuville aux Bois

M. OUDART, Principal du collège Pierre Mendès France de Chécy

Mme COURTOY, Conseillère Principale d'Education du collège Charles Rivière d'Olivet

Madame ALARY, Psy-En du CIO d'Orléans

Mme DE BAUDUS, Professeure de français du collège Alain Fournier d'Orléans la Source

Mme BOUGRAIN, Professeure de langue du collège André Chêne de Fleury les Aubrais

M. RAFFESTIN, Professeur de mathématiques du collège Maximilien de Sully de Sully sur Loire

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3) : Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme RIETSCH, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2023.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 05 juin 2023

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé

Inspection d'académie du Loiret

45-2023-06-05-00012

ORLEANS ST JEAN DE BRAYE Arrêté membres
commission d'appel 3ème

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la sous-commission d'appel de fin de troisième du bassin Orléans-Saint Jean de Braye est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme RENAUD, Principale du collège Simone Veil de Pithiviers

Mme MARTINEZ, Principale du collège Les Clorisseaux de Poilly Lez Gien

M. BOUCHART, Principal du collège Charles Rivière d'Olivet

M. LALANDE, Conseiller Principal d'Éducation du Collège Pierre Mendès-France de Chécy

Mme NIVESSE, Psychologue de l'Éducation nationale

Mme PISSIER, Professeure de français du collège Alfred de Musset de Patay

M. FERRAND, Professeur d'histoire-géographie du collège Montjoie de Saran

M. LANDRE, Professeur de mathématiques du collège du André Malraux de Saint Jean de la Ruelle

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires (3) : Membres suppléants (3) :

2 représentants de parents d'élèves de la fédération FCPE

1 représentant de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme GARCIA, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 05 juin 2023.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 05 juin 2023

L'Inspecteur d'Académie -
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

Signé : Philippe Ballé